

*Rapport adopté par le Conseil scientifique de la
Ville de Paris lors de sa séance du 30/04/2004*

La Culture Scientifique et Technique et la Mairie de Paris

Ce rapport, préparé pour la réunion du Conseil Scientifique de la Mairie de Paris du 30 avril 2004, fait le point sur les actions de la Mairie en matière de Culture Scientifique et Technique (que je désignerai dans toute la suite par le sigle CST) et propose quelques lignes d'action. Pour l'élaborer j'ai rencontré un certain nombre de responsables de la mairie, ainsi que des responsables d'établissements parisiens dédiés à la CST, que je remercie tous pour leur accueil et les informations qu'ils m'ont transmises,

1. Qu'est-ce que la Culture Scientifique et Technique, et en quoi la Mairie de Paris est-elle concernée ?

La CST est un concept assez vague et qui peut englober des champs divers. Il me faut tenter d'en donner une définition plus précise, même si elle est réductrice. Dans ce rapport, je désignerai ainsi le corpus de connaissances nécessaire au citoyen pour appréhender le monde, comprendre les enjeux de la science et de la technique, repérer ce qui fait débat dans les choix de société.

Ainsi, on peut y rattacher des actions très différentes : production de savoirs, diffusion, promotion, communication, mais aussi tout ce qui œuvre à faciliter l'accès des citoyens à la science et à ses applications, leur participation aux débats de société sur des thèmes à forte composante scientifique et technique. Toutes les sciences sont concernées, sciences « dures », sciences de la vie, sciences humaines et sociales.

A priori ces actions ne rentrent pas totalement dans le champ des missions de la Mairie.

Cependant la relation science-société traverse aujourd'hui une crise profonde : désaffection des jeunes pour les études scientifiques, peurs et inquiétudes face aux applications des avancées de la science, à l'incertitude qui les accompagne et à leur complexité croissante, difficultés pour assurer une large diffusion des connaissances scientifiques, trop souvent associées à la notion de risque.

En même temps, l'environnement économique de plus en plus compétitif fait de la maîtrise des connaissances scientifiques une nécessité. Pour que la société française devienne une société innovante, il est important que l'innovation soit acceptée. La CST est un enjeu non seulement culturel et scientifique, mais aussi économique et politique.

D'ailleurs, paradoxalement, on assiste aussi à une demande croissante d'explications et à un vif intérêt de la part de nos concitoyens. Dans certains cas, on sait répondre à cette demande, comme en témoigne le succès de l'Université de Tous les Savoirs (UTLS). Du côté des politiques, l'intérêt est moindre et en tous cas plus récent : une prise de conscience de la nécessité d'améliorer la capacité globale de la société à pouvoir comprendre les enjeux de la science et de la technique voit le jour, comme en témoigne le plan d'action annoncé le

25 février 2004 par les ministres de la culture et de la recherche en faveur de la diffusion de la CST vue comme une priorité nationale.

L'importance d'une mobilisation des pouvoirs publics en faveur d'une meilleure diffusion de la culture scientifique a été rappelée par plusieurs rapports récents :

Culture scientifique et technique en 2001 : constats pour agir demain. Rapport Jantzen -

La culture scientifique et technique pour tous : une priorité nationale. Rapport Laffitte,

Développement et diffusion de la culture scientifique et technique : un enjeu national
Rapport Hamelin.

C'est cet aspect citoyen de la CST qui justifie à mon avis une action de la Mairie. De plus, la présence à Paris des grands acteurs de la CST – grandes universités et établissements publics dédiés à cette activité – crée une situation particulière et favorable, dont il faut savoir tirer parti. Cependant, c'est à la Mairie de décider si elle veut agir dans ce domaine.

2. Les actions actuelles

Ceci est une tentative de bilan des actions de la mairie en ce domaine, telles que j'ai pu les recenser. Dans la mesure où c'est une activité dont le caractère est transversal, divers services sont concernés et ce bilan est sûrement incomplet et devra être amélioré.

J'ai été en contact essentiellement avec deux secteurs, les affaires universitaires (D. Pourtaud) et la recherche (D. Auffray). En revanche il y a deux autres secteurs importants avec qui je n'ai pas eu de contacts directs, les affaires scolaires et la culture.

- je n'ai pas recensé les activités menées dans le cadre des écoles primaires et des collèges par la Direction des Affaires Scolaires, pour des raisons de (manque de) temps. Il faudrait le faire pour compléter ce bilan, mais je pense que c'est un secteur bien rodé, dont les activités sont plus anciennes et bien établies, et où l'intervention du conseil scientifique ne me semble pas devoir apporter beaucoup d'idées nouvelles.

- en revanche je regrette de ne pas avoir pu rencontrer les services de la culture, et il me semble absolument nécessaire de ne pas dissocier la culture scientifique et technique de la culture. Visiblement, la direction de la culture ne se sent pas concernée par ces questions.

Voici donc les principales actions qui ont été soutenues par la Mairie en 2003 :

- **Envie d'amphi** : c'est un programme de conférences et animations dans les universités (8) et grandes écoles (12) parisiennes, subventionné à hauteur de 13.000 Euros pour le gardiennage (sic).

- **Répertoire des Savoirs à Paris** (en partenariat avec l'UTLS): 50 000 exemplaires gratuits. Pour un coût total d'environ 65.000 EUR. C'est un document qui rassemble l'ensemble des programmes des cours, conférences, visites et animations scientifiques à Paris.

- **Exposition Arago** à l'Observatoire de Paris (45.000 EUR)

- **Colloque : "Carrières universitaires et scientifiques: à quand l'égalité hommes/femmes ?"** (subvention de 6.000 EUR à Femmes et sciences qui a organisé ce colloque à l'Hôtel de Ville)

- Financement de la "chaire" de l'école du Louvre sur l'Histoire de Paris :

- d'une part, un programme de cours destiné à tous publics pour 15.000 EUR et révisable chaque année;
- d'autre part une chaire pour 73.000 EUR par an. Une évaluation de cette chaire devra être réalisée par le Conseil.

- Images et Science, Rencontres internationales de l'audiovisuel scientifique, en partenariat avec le CNRS, subventionnées pour 52.500 Euros.

- Cycle de conférences de l'Espace des sciences de l'ESPCI ; Il s'agit de conférences expérimentales réalisées en public par des spécialistes une fois par mois.

Apparemment il y a aussi des prix, comme le Prix de la Parson's school,(12.000 EUR) qui ne sera pas remis cette année à cause du désengagement d'un partenaire américain. Je ne sais pas s'il y en a d'autres.

Il y a également des actions développées dans les quartiers (bars des sciences) et soutenues par les mairies d'arrondissement.

On constate qu'il y a en gros deux types d'action, celles qui sont initiées par la Mairie, et celles qui répondent à des demandes de subventions. Comme on le constate, ces dernières sont en ordre dispersé.

D'autre part, il y a un site web de la ville de Paris. Sur ce site, les actions en faveur de la CST sont difficiles à trouver. Elles n'apparaissent absolument pas à la rubrique « Culture », et se retrouvent plutôt (comme tout ce qui a trait à la recherche, et en particulier les appels d'offre) à la rubrique « Education ».

3. Actions possibles

Avant de définir quelques axes d'action possibles, il faut identifier les objectifs, les moyens et les demandes.

Objectifs : faciliter l'accès à la science et à ses applications, la participation aux débats de société sur des thèmes à forte composante scientifique et technique. Le public visé regroupe les parisiens et les visiteurs de Paris, que ce soient les personnes qui y viennent pour travailler ou les touristes.

Pour les moyens, nous verrons plus loin. Identifier la demande est plus difficile, et le Conseil pourrait réfléchir à cette question.

Ce qu'il ne faut pas faire.

La Mairie n'est pas un des acteurs essentiels de la CST, comme le sont le système éducatif, le réseau des producteurs de savoir, le réseau des diffuseurs, ou encore le réseau des multiples associations. Elle n'a pas à se substituer à eux mais à agir de façon complémentaire.

De même, la Mairie n'a pas vocation à devenir une nième source de financement pour des actions qui sont déjà financées par ailleurs. En particulier, et cela déborde un peu le cadre de la CST, je ne crois pas qu'il soit du rôle de la Mairie de subventionner des colloques scientifiques très spécialisés, sauf dans des cas très spécifiques où l'intérêt pour la ville de Paris est clair. Si elle décide de jouer ce rôle, elle doit le faire d'une manière totalement visible pour la communauté scientifique et elle risque alors de se trouver très rapidement submergée par les demandes, dont le montant global sera sans doute très supérieur à ce qu'elle est prête à payer.

Quel rôle peut jouer la Mairie pour mener des actions de CST et avec quels instruments

Ce rôle est multiple :

- 1- accompagner le travail des associations par des subventions (sur convention d'objectifs) pour les actions locales qu'elles savent mener : café des sciences, maths en jeans,
- 2- coordonner et collecter l'information.
- 3- collaborer avec les acteurs institutionnels parisiens : les musées et les universités.
- 4- lancer des appels à projets, seule ou en collaboration, pour des projets qui lui semblent intéressants et ne rentrent pas dans un des points précédents.

Pour cela, elle dispose des instruments suivants :

Le site web
L'espace des sciences
Des lieux pour des expositions
Les bibliothèques municipales
Un patrimoine

Pour les points 1 et 2, je voudrais surtout faire des recommandations pour **améliorer le fonctionnement actuel**. Pour jouer le rôle de coordination de l'information, ainsi que pour distribuer au mieux les subventions aux associations, il y a un gros travail de clarification des procédures à accomplir, car à l'heure actuelle on ne sait pas comment sont traitées les demandes de subvention à la Mairie de Paris.

Il faut également coordonner les actions entre la Mairie et les mairies d'arrondissement, faire des sondages auprès des comités de quartier pour connaître leurs attentes.

La Mairie doit **recentrer son action, définir sa politique et une procédure claire**. Pour cela il faut :

- **un guichet unique (avec un responsable)**
- **des règles** : préciser quel type de demande sera pris en compte et quel type ne le sera pas (c'est un choix politique, à décider par la Mairie qui ne peut pas tout subventionner).

Sur le plan administratif, la CST se rattache à des secteurs (et des lignes budgétaires) multiples, elle a un caractère transversal. Cependant, il est nécessaire qu'une personne tienne à jour la liste des actions de la ville en matière de CST, puisse faire un bilan (y compris financier) et soit l'interlocuteur privilégié des divers partenaires.

On y gagnerait en visibilité et en lisibilité : ouvrir un guichet supplémentaire par rapport à ceux qui existent déjà., en dehors d'actions très spécifiques, ne peut qu'ajouter de la complexité et de la dispersion.

Une fois ce travail de clarification fait, il faut mettre toutes les informations sur le **site web**.

La CST doit devenir visible sur le site (ce qui n'est pas le cas actuellement), d'une part pour mettre en évidence les actions de la Mairie dans ce domaine, d'autre part pour faciliter l'accès à l'information, grâce à des liens avec des sites plus spécialisés (par exemple le CNAM est en train de créer un site internet de CST). En **particulier il est indispensable de réaliser une version en ligne du répertoire des savoirs**.

Point 4. Partenariat :

Il y a à Paris 4 grands musées dédiés à la CST : la Cité des Sciences, le Palais de la Découverte, le Muséum d'Histoire Naturelle et le Conservatoire National des Arts et Métiers. Même si des partenariats existent déjà (par exemple le CNAM est particulièrement impliqué dans les affaires scolaires, ateliers du musée, pédagogie, formation de médiateurs) ils restent ponctuels (le Muséum souhaiterait développer les visites de scolaires préparées par

du personnel du musée et inscrites dans un projet pédagogique plus vaste) et la concertation est faible : l'année dernière deux expositions similaires sur le vélo ont eu lieu, l'une à l'Hôtel de Ville, l'autre au CNAM.

Ces musées ont commencé à s'associer et cela correspond à un souhait du gouvernement. C'est donc le bon moment pour établir un partenariat institutionnel avec eux. Un tel partenariat est souhaitable, et souhaité par les directeurs des musées que j'ai rencontrés. On pourrait imaginer par exemple une réunion par an afin d'échanger des informations et d'établir un programme concerté. Ensuite de nombreuses collaborations sont possibles et les idées ne manquent pas : clore une opération de la ville peut dans un musée (comme le festival des petits débrouillards qui s'est terminée au Jardin des Plantes), créer un petit musée dans une école pendant une semaine.

Pour répondre aux interrogations concernant les avancées de la science et les problèmes qu'elles soulèvent (OGM, nucléaire,..) et plus généralement pour réfléchir sur les relations entre science éthique et démocratie, on pourrait **organiser un cycle de débats**, éventuellement en partenariat avec l'Université de Tous les Savoirs. Les universités et certains musées disposent de grands amphithéâtres qui pourraient être utilisés à cette occasion.

La Mairie pourrait aussi démarrer une discussion avec les universités sur la formation à des emplois reliés à la CST.

Comment utiliser au mieux les instruments dont dispose la Mairie.

L'espace des sciences

Le cycle de conférences expérimentales est une réussite incontestable. Il faut non seulement continuer dans cette direction mais aussi trouver des moyens pour rentabiliser les conférences passées. Je sais qu'une réflexion est en cours sur des moyens de diffusion.

Lieux d'expositions

Il faudrait recenser les lieux où la mairie peut organiser des expos : l'Hôtel de Ville, la Maison des Métallurgues, l'Espace Science, le théâtre de la Gaîté, les grilles des parcs (Luxembourg, parc Montsouris), le pavillon de l'Arsenal.

Tous les lieux dont dispose la mairie pour des expositions doivent pouvoir être utilisés pour des expositions à caractère scientifique et technique. Cela suppose une prise en compte de ce champ dans les choix culturels, donc une concertation avec les services chargés de la culture. **La culture scientifique et technique ne doit pas être dissociée de la culture.**

Un signe fort serait qu'une des prochaines expositions organisée à l'Hôtel de Ville concerne la CST.

Les bibliothèques municipales

Les bibliothécaires ont en général une formation littéraire, et la diffusion des ouvrages scientifiques dans le réseau des bibliothèques municipales n'est en général pas considérée comme prioritaire. Il pourrait y avoir au moins une bibliothèque municipale qui soit plus spécialisée dans ces thèmes (par exemple, la bibliothèque de l'Arsenal, en face du pavillon de l'Arsenal) Les autres bibliothèques pourraient diffuser une bibliographie de références de base (la Cité des Sciences a été chargée de réaliser une telle bibliographie).

Dans les Hauts de Seine existe un projet « La science se livre » qui organise en particulier des conférences, débats, animations, expos, dans les bibliothèques, projet dont on pourrait s'inspirer.

Le patrimoine

En 2004, le ministre de la culture et de la communication consacra pour la première fois les Journées du patrimoine au thème " Patrimoine, sciences et techniques ".

Il faudrait indiquer par des bornes les biens du patrimoine technique de la même manière que ceux qui présentent un intérêt culturel ou architectural. De même, on pourrait mettre une borne avec un texte dans chaque rue qui a un nom de scientifique.

Divers :

Il y a d'autres idées qui pourraient être exploitées et que j'énonce dans le désordre :
Partenariat avec la RATP pour des expositions dans le métro (public :des millions de personnes).

Interventions dans les écoles primaires (en s'inspirant de « La main à la pâte »).

Colonies de vacances à thèmes.

Actions en faveur des jeunes défavorisés : au lieu de leur proposer toujours du sport et de la musique, on pourrait les initier à l'observation, au maniement de l'objet et à l'expérience.

Si la Mairie souhaite soutenir des programmes ou des manifestations scientifiques, ce soutien doit s'accompagner d'une obligation en matière de CST sous la forme de la diffusion d'une plaquette explicative suivant un modèle uniformisé.

Pour le Conseil Scientifique,
Mireille Martin-Deschamps,